

## Proposition De préambule au projet d'établissement

le lycée Claude BERNARD accomplit les missions que la Nation assigne à son Ecole :

- Transmettre les savoirs, élever par les connaissances, la réflexion et la formation de l'autonomie du jugement, condition de la liberté
- Faire partager les valeurs et les principes de la République, préparer à l'exercice de la citoyenneté, réaliser l'idéal de la laïcité par une Ecole neutre et impartiale qui, par delà les singularités et les particularismes, rassemble dans l'exercice commun de la raison universelle
- Œuvrer à la réussite de tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales, géographiques ou culturelles .

Dans l'exercice de ses missions, le lycée Claude BERNARD s'emploie tout particulièrement à :

- Permettre à chacun d'accéder au meilleur de lui-même par son travail et son mérite comme par la qualité de l'enseignement dispensé et par la pertinence des dispositifs d'accompagnement proposés
- Valoriser l'initiative des élèves, leur engagement ainsi que l'apprentissage de leurs droits et devoirs
- Etre attentif, bienveillant et exigeant pour que chacun puisse étudier dans les meilleures conditions de sérénité et soit protégé dans sa dignité contre toutes les atteintes à la personne et les discriminations
- Encourager le dialogue avec les parents et leur participation à la vie de l'établissement
- Garantir l'indispensable autorité structurante et rassurante, des enseignants et des professionnels de l'Education Nationale

Le présent projet d'établissement a été élaboré avec le consensus des partenaires de la communauté éducative : personnels, parents d'élèves, élèves, personnalités qualifiées et représentants des collectivités locales.

Il a été adopté en conseil d'administration, soumis le 26 novembre 2015.